

# Plan Climat Energie Territorial (PCET)



## Plan Climat Energie Territorial du SIEIL

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire a lancé son projet de Plan Climat Energie Territorial en 2011 afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de s'engager dans une logique plus approfondie de développement durable. Il faut rappeler toutefois que toutes les collectivités ne sont pas dans l'obligation de mettre en place un PCET comme le précise la loi ENE (engagement national pour l'environnement). Le SIEIL fait partie de ces collectivités mais il a fait le choix de travailler sur ce sujet et de produire un plan climat.

Cette dynamique que le SIEIL veut impulser résulte de différents objectifs, sur le plan mondial, européen, mais aussi national (avec le Plan Climat National, les lois Grenelle et la Transition énergétique). Le SIEIL est une structure intercommunale possédant une quarantaine d'agents qui travaillent sur les différentes compétences du syndicat.

C'est à l'échelle du département d'Indre-et-Loire, où l'on dénombre près de 590 515 habitants et 277 communes, que le SIEIL intervient et souhaite fixer des objectifs ainsi que des actions concrètes pour diminuer les émissions de GES. Le département représente un territoire d'action pertinent pour la mise en place d'un PCET et le syndicat d'énergie apparaît comme un échelon intercommunal particulièrement intéressant pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle démarche de développement durable.

Les principales compétences du SIEIL concernent l'organisation du service public de l'énergie électrique pour l'ensemble des communes du département d'Indre-et-Loire à l'exception de la ville de Tours, ainsi que l'organisation du service public de distribution du gaz et la maîtrise d'œuvre et la maintenance des réseaux d'éclairage public pour les communes qui le souhaitent.

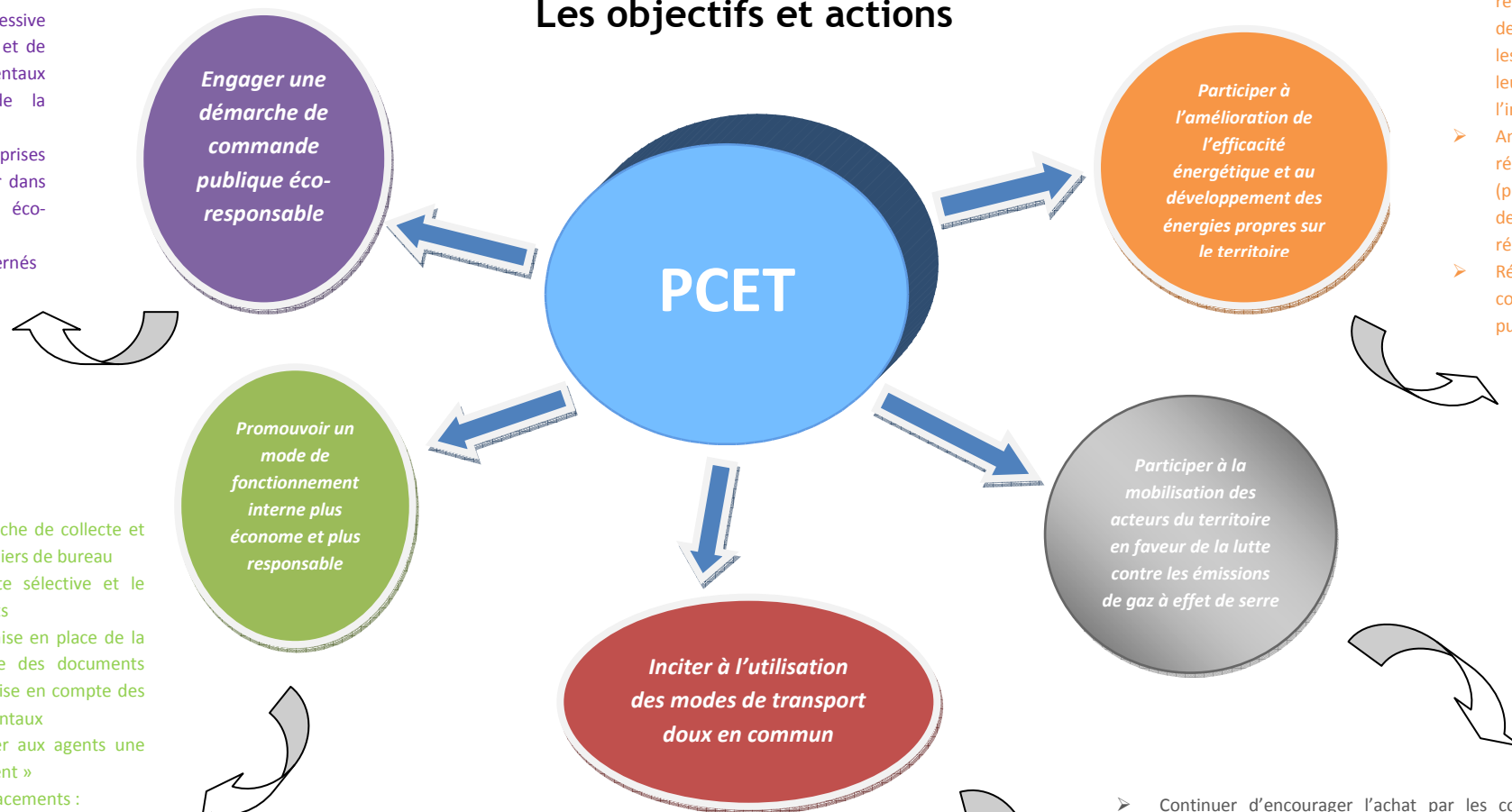
Afin d'aller plus loin, le SIEIL a voulu développer le secteur de la production d'énergies renouvelables et il a ainsi créé la société anonyme d'économie mixte locale, EneRSIEIL.

EneRSIEIL a pour vocation de développer la production d'énergies renouvelables, en jouant le rôle d'interface entre les porteurs de projets et les opérateurs capables de les mettre en œuvre.

C'est donc pour ces raisons et en rapport avec ses objectifs que le SIEIL s'est engagé dans la réalisation d'un PCET, pour répondre aux évolutions climatiques, pour continuer à diminuer les émissions de GES et instaurer la logique de développement durable dans ses domaines de compétence.

## Les objectifs et actions

- Mettre en œuvre une démarche progressive d'insertion des clauses et de critères environnementaux dans les contrats de la commande publique
- Inciter les entreprises partenaires à s'engager dans une démarche éco-responsable
- Former les agents concernés



- Pérenniser la démarche de collecte et de recyclage des papiers de bureau
- Optimiser la collecte sélective et le recyclage des déchets
- A l'occasion de la mise en place de la gestion électronique des documents (GED), veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux
- Réaliser et distribuer aux agents une « charte de l'éco-agent »
- Rationaliser les déplacements :
  - Favoriser le recours au covoiturage et aux transports en commun ou au vélo électrique
  - Optimiser la livraison des produits (regroupement de commandes, rationalisation des achats, suivi des consommations, etc.)

- Informer les agents des possibilités de déplacements au sein de la ville, de l'agglomération et du département (plan vélo, réseau de bus, etc.)
- Grâce à la réalisation d'un diagnostic « déplacements », encourager les agents à recourir au co-voiturage
- Former les agents amenés à se déplacer de manière régulière à l'éco-conduite
- Avoir une politique d'achat et/ou de location de véhicules propres (électrique ou hybride)
- Proposer des formations au vélo en milieu urbain (*via le Collectif cycliste 37*)

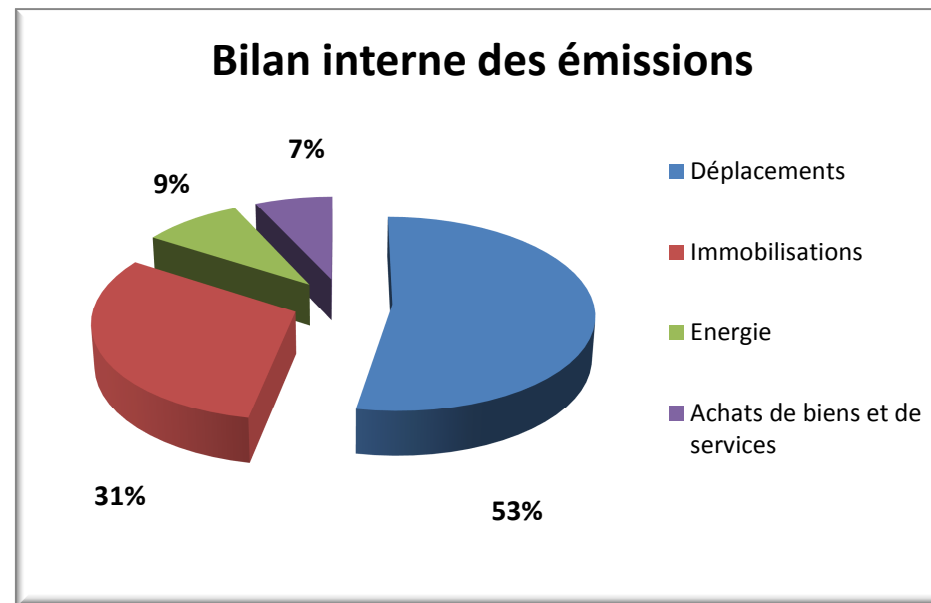
- Poursuivre les actions relatives au déploiement des bornes de charge pour les véhicules électriques et leur usage, déployer l'interopérabilité des bornes
- Améliorer l'efficacité des réseaux d'énergies du SIEIL (pertes d'énergie, contrôle de la qualité et de l'état des réseaux, audits, etc.)
- Réduction des consommations en éclairage public

- Continuer d'encourager l'achat par les communes adhérentes de véhicules électriques communaux, par le biais de fonds de concours
- Mettre en place des actions spécifiques liées à la lutte contre le changement climatique destinées aux professionnels et aux institutionnels (ex : journée de la mobilité électrique, soutien aux actions de l'ALE, etc.)
- Développer l'information aux communes adhérentes et aux particuliers
- Développer des projets de production locale d'énergies vertes avec EnerSIEIL (participation au mix énergétique, délestage des réseaux d'énergies existants, etc.)
- Développer la cartographie des réseaux pour optimiser les prises de décisions éco-responsables des communes adhérentes

## Bilan Carbone

### Impacts internes :

Afin d'évaluer les meilleures actions possibles, il est nécessaire et même indispensable de procéder à un bilan des émissions de GES. Ici, les émissions que nous allons analyser sont directement imputable au fonctionnement interne du syndicat. Le SIEIL génère environ 106 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (teq CO<sub>2</sub>) en une année, attribuables pour moitié aux déplacements.



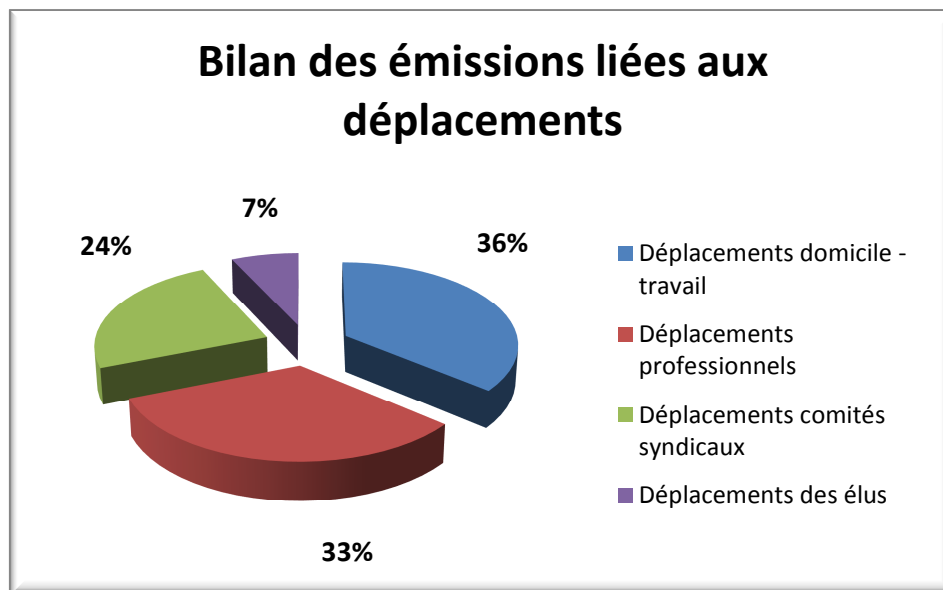
Les déplacements sont responsables de l'émission de 58 teq CO<sub>2</sub>. Ces émissions sont dues principalement aux déplacements domicile-travail des agents et aux déplacements professionnels (*voir infra bilan des émissions liées aux déplacements*).

Les immobilisations concernent les amortissements des biens tels que les véhicules de service ou le matériel informatique. Elles génèrent 31% des émissions du syndicat avec un total de 31 teq CO<sub>2</sub>.

L'énergie (consommation d'électricité) est à l'origine de l'émission de 9 teq CO<sub>2</sub> soit 9 % du total des émissions, tandis que l'achat de biens et de services (papier, petites fournitures et consommables bureautiques) émet 7 teq CO<sub>2</sub>, la consommation de papier étant responsable à elle seule de l'émission de 4 teq CO<sub>2</sub> par an. Les déplacements domicile-travail des agents sont le poste le plus émetteur de GES, avec un total de 21 teq CO<sub>2</sub> et de plus de 190 000 kilomètres parcourus chaque année. Les trajets en voiture (plus de 75 000 km) sont les plus nombreux et les plus polluants (18 teq CO<sub>2</sub>). Le train, deuxième moyen de transport le plus utilisé avec 35 000 km parcourus, est moins émetteurs de GES : seulement 2 teq CO<sub>2</sub> sur l'année.

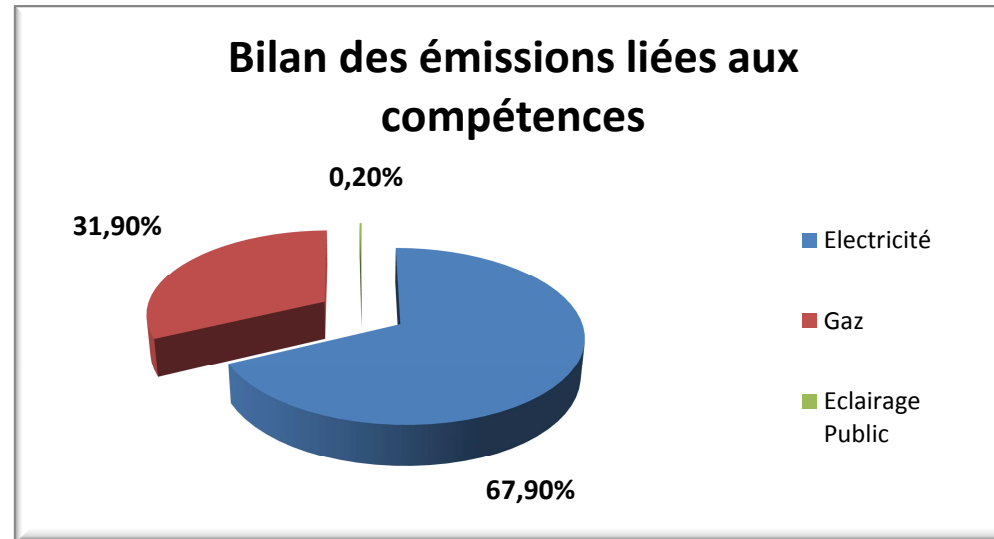
Les déplacements professionnels occasionnent l'émission de 19 teq CO<sub>2</sub> tandis que les comités syndicaux génèrent 14 teq CO<sub>2</sub>.

Enfin, les déplacements des élus représentent l'émission de 4 TEQ CO<sub>2</sub>.



#### Impacts des compétences :

Les émissions liées à l'exercice des compétences du SIEIL, c'est-à-dire, l'électricité, le gaz et l'éclairage public, représentent un total de 338 344 teq CO<sub>2</sub>.



Les émissions de ces trois compétences représentent :

- Electricité = 230 000 teq CO<sub>2</sub>
- Gaz = 108 000 teq CO<sub>2</sub>
- Eclairage Public = 344 teq CO<sub>2</sub>